



République de Côte d'Ivoire



Programme des Nations unies Pour le Développement

Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté du PNUD 2009-2013

Sous Programme Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN)

Document de projet

BREF RESUME DU SOUS PROGRAMME

La pauvreté généralisée et la crise sociopolitique qu'a connue la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 ont eu des conséquences négatives sur l'état de l'environnement dans la mesure où elles ont exacerbé les problèmes existants. En effet, la dégradation de l'environnement déjà peu maîtrisée avant la crise dans certains domaines (pollution de l'eau, déchets solides, assainissement, déforestation) s'accélère suite à l'absence de mécanismes de contrôle dans plusieurs zones, à l'appauvrissement rapide de la population et à l'exploitation illicite de certaines ressources naturelles. En outre, la Côte d'Ivoire subit les conséquences du phénomène des changements climatiques dont les effets profonds et irréversibles se font sentir sur les systèmes économiques, social, et environnemental. Cet état de fait transparait de plus en plus dans la fréquence et l'intensité des catastrophes et déséquilibres naturels liés au climat à savoir, entre autres, des sécheresses récurrentes, des inondations, des pluies erratiques, l'érosion côtière.

Pour lutter contre les phénomènes de dégradation de l'environnement et des changements climatiques, le pays s'est engagé à mettre sur pied une série d'arrangements institutionnels. Ainsi, un cadre de référence pour la gestion de l'environnement qui assure la cohérence des actions menées et la cohésion entre les institutions et structures nationales a été mis sur pied par le PNAE en 1996. De nombreuses obligations des conventions ont été traduites au plan institutionnel, juridique et réglementaire. Cependant, il reste encore la signature de certains décrets d'application de ces codes. Il manque également la mise en œuvre et l'application efficace de certains textes législatifs sur le terrain. Enfin des besoins en renforcement des capacités doivent être satisfaits pour une meilleure prise en compte des questions environnementales dans les politiques, projets, programme de développement et aussi l'établissement de mécanismes de suivis de politiques et programmes environnementaux.

Ce présent projet qui s'inscrit dans la thématique de réduction de la pauvreté du PNUD a pour objectif de contribuer à la protection et à la gestion durable des ressources en eaux, forestières et de l'environnement et de lutter contre les risques liés aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et à la biotechnologie

Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté du PNUD 2009-2013

Sous Programme Protection de l'Environnement et Gestion Durable des Ressources Naturelles (PGDRN)

Effet(s) de l'UNDAF et indicateur(s): - Les ressources en eaux, forestières et environnementales sont protégées et gérées de façon durable

Effets escomptés: La protection et la gestion durable de l'environnement sont améliorées.

Partenaire (s) Responsable (s): Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, PNUD

Autres partenaires: Ministères du Plan, ANDE, CNDD, ONG, collectivités territoriales (départements, communes), Opérateurs privés, autres partenaires au développement, Administration déconcentrée, Université et Centres de recherche

Période du programme : 2009 - 2013 ____

Volet du sous-programme :

Volet 1. Appui à la mise en œuvre des politiques, des mécanismes et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, des ressources en eau et forestières

Volet 2 : Appui pour l'implication de tous les acteurs dans la gestion durable de l'environnement

Volet 3 : Appui à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les risques liés à la biotechnologie

Numéro de projet : _____

Durée du programme : _5 ans _

Arrangement de gestion : NIM/NEX

Budget du projet 4205 000 USD

Total budget PNUD: 1 300 000 US\$

Allocated resources:

- Apport du Gouvernement 100 000 US \$
- Financement A Rechercher 2 805 000 US \$

Approuvé par (Gouvernement):

Dr Aka Ahizi Daniel (Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts)

Date 12/06/2009

Approuvé par (PNUD): M. André Carvalho

Directeur Pays du PNUD

Date 12/06/2009



SECTION I. ELABORATION DU NARRATIF

PARTIE I. ANALYSE DE SITUATION

1.1. Développement durable

La Côte d'Ivoire a opté dès son accession à l'indépendance en 1960 pour une politique économique libérale basée sur l'initiative privée et l'ouverture aux capitaux extérieurs. Pays agricole par excellence, le pays a connu trois phases importantes de développement économique. Les deux premières décennies (1960 et 1970) ont été marquées par une croissance vigoureuse du PIB à un rythme moyen de 8% par an. Cette performance était principalement due aux exportations de produits agricoles, notamment le café et le cacao, qui ont atteint jusqu'à 40% du PIB.

La détérioration des termes de l'échange des produits de base au cours des années 80 a enlisé le pays dans une récession de plus de 10 ans avec un taux moyen de croissance de 1%. L'investissement public durant cette période a baissé à 10% ; ce qui eu pour conséquence une faible maintenance des infrastructures, notamment dans le secteur des télécommunications et des infrastructures de base (centres de santé, routes, hydraulique humaine! etc.).

Des signes caractéristiques d'une instabilité macro-économique sont apparus (inflation, dégradation du ratio de déficit budgétaire, augmentation du ratio de la dette extérieure sur le PIB, appréciation du taux de change, etc.). A l'instabilité économique s'est ajoutée, dès 1990, l'instabilité sociopolitique qui, depuis 1999, plonge le pays dans la crise la plus grave de son histoire avec pour point culminant le conflit armé de septembre 2002. Ainsi, cette crise engendre des effets négatifs sur l'ensemble de la vie économique et sociale.

Le PIB par habitant est passé de \$ 780 US en 1998 à \$ 610 US en 2002, d'où un aggravement de la pauvreté avec un indice évoluant de 32,3 % en 1993 à 36,8 % en 1995. En 2008, il se situe à 48,9%. Par ailleurs, l'inégalité des revenus s'est accentuée puisque en 2002 10% des plus riches cumulaient 36% du revenu national contre 20% pour les 50% des plus pauvres.

La pauvreté généralisée et la crise socio-politique ont eu des conséquences négatives sur l'état de l'environnement dans la mesure où elles ont exacerbé les problèmes existants. Le profil environnemental de la Côte d'Ivoire réalisé en juin 2006 par la Commission Européenne indique que la dégradation de l'environnement déjà peu maîtrisée avant la crise dans certains domaines (pollution de l'eau, déchets solides, assainissement, déforestation) s'accélère suite à l'absence de mécanismes de contrôle dans plusieurs zones, à l'appauvrissement rapide de la population et à l'exploitation illicite de certaines ressources naturelles.

Le patrimoine forestier qui couvrait une superficie de 16 millions d'hectares en 1900 est passé à moins de 2,32 millions d'hectares actuellement. Les causes principales de la dégradation concerne l'infiltration agricole, l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures sur brulis, l'exploitation forestière de type minier, les prélèvements de bois pour la cuisson des aliments, la pression démographique, les infiltrations clandestines, les feux de brousse. La faune subit de plus, la pression directe du braconnage, avec des prélèvements illégaux estimés à près de 300.000 t par bien.

En matière de ressources en eau, la Côte d'Ivoire dispose de quatre grands fleuves (le Sassandra, le Bandama, la Comoé et le Cavally), d'un plan d'eau lagunaire, de plusieurs nappes phréatiques, de 11 bassins versants et a en partager 2 bassins avec les pays limitrophes. Le développement de la quasi-totalité des secteurs de l'économie nationale est tributaire des ressources en eau. Cependant, les

ressources en eau ont été séparément développées et gérées sans aucun plan de développement intégré par chaque secteur utilisateur malgré l'élaboration de la nouvelle politique en matière de GIRE.

Des enquêtes montrent que les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de l'environnement, de la technologie alimentaire, de la santé humaine et animale et les ressources génétiques utilisent les outils biotechnologiques qui sont entre autres la culture in vitro, les procédés et produits classiques basés sur la fermentation et les autres formes de transformations utilisant les microorganismes vivants ou des enzymes et les kits de dépistage des pathologies, des anticorps ou des amorces d'ADN, etc. A ce jour, aucun mécanisme d'évaluation des risques biotechnologiques n'est élaboré.

La gestion durable des ressources naturelles de la Côte d'Ivoire constitue incontestablement un levier essentiel pour renverser les tendances actuelles de surexploitation des ressources naturelles et de paupérisation d'une frange de plus en plus importante des Ivoiriens. De plus, les pollutions diverses qui influencent les ressources naturelles ne sont pas prise en compte.

1.2. Les Changements climatiques

La Côte d'Ivoire, à l'instar des pays africains au sud du Sahara, subit les conséquences du phénomène des changements climatiques dont les effets profonds et irréversibles se font sentir sur les systèmes économiques, social, et environnemental. Cet état de fait transparait de plus en plus dans la fréquence et l'intensité des catastrophes et déséquilibres naturels liés au climat à savoir, entre autres, des sécheresses récurrentes, des inondations, des pluies erratiques, la sécheresse, l'érosion côtière et également par le décalage saisonnier et la réduction des terres arables.

Les dommages générés par l'érosion côtière sont très considérables. L'on enregistre à certains endroits un recul de plage de un à deux mètres par an. Les conséquences se résument en des déplacements de populations, des mutations socio-économiques très difficiles, des destructions d'infrastructures diverses, la destruction des écosystèmes fragiles comme les mangroves, à l'origine de la disparition des habitats naturels de certaines espèces halieutiques.

L'étude des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau dans le cas des bassins versants des fleuves Bandama et Sassandra a montré que la température moyenne mensuelle sur ces deux bassins devrait augmenter de 2,28 °C au minimum et de 4,10 °C au maximum. Cette augmentation se conjuguera par une baisse de la pluviométrie et des ressources en eau ; ce qui affecterait la production totale d'énergie hydroélectrique des barrages construits sur ces fleuves et la production agricole.

Au nord de la Côte d'Ivoire en zone de savane, les travaux scientifiques prédisent une baisse des ressources en eau sur trois bassins étudiés : de 21 à 22 % à Marabadiassa, de 5,1 à 6,9 % à Kahin et de 6,4 à 8,4 % à Piébly. Ainsi, la baisse sera davantage plus importante dans les régions traditionnellement sèches et affectera la productivité des sols

L'une des conséquences de la détérioration générale du climat est la prolifération des végétaux aquatiques flottants, du fait notamment de la réduction de la vitesse d'écoulement des cours d'eau. Ces végétaux entravent la pêche, la navigation, le fonctionnement des aménagements hydro-agricoles et hydroélectriques et offrent des conditions idéales pour la multiplication des vecteurs des maladies hydriques comme le paludisme. Ils asphyxient plusieurs plans d'eau, y compris des zones humides dont la diversité biologique est reconnue d'importance mondiale.

Tout ce qui précède montre que la Côte d'Ivoire, comme tous les pays africains n'est pas à l'abri des conséquences du réchauffement de la planète. Les effets néfastes de ces changements sont de plus en plus dramatiques dans les pays africains en raison de leur situation géographique, de leur condition climatique, de leur forte dépendance à l'égard des ressources naturelles et leur capacité limitée à s'adapter à l'évolution du climat. Les changements climatiques apparaissent donc comme un obstacle à l'éradication de la pauvreté. Pourtant les stratégies de développement actuelles ont tendance à en négliger les risques. D'où la nécessité de définir une approche qui conjugue atténuation et adaptation.

De l'avis de la communauté internationale, l'adaptation aux changements climatiques est une des priorités pour garantir l'efficacité à long terme des investissements dans le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Toute stratégie devra également prendre en compte le besoin d'incorporer les considérations relatives aux changements climatiques aux plans et programmes de développement local, aux activités de sensibilisation et d'éducation du gouvernement, des individus et des institutions, aux activités de renforcement des capacités ainsi qu'au besoin d'amélioration des systèmes de prévision et d'alerte rapide. Malheureusement, les structures de gouvernement du pays ont généralement un financement et une capacité qui sont insuffisants pour faire face à une stratégie d'adaptation.

1.3. Environnement National et International

La problématique de la protection de l'environnement contre les activités humaines a été très vite perçue par les plus hautes autorités de la Côte d'Ivoire. La ratification de nombreux accords environnementaux multilatéraux et en particulier les conventions de RIO, justifie l'engagement pris par ce pays à lutter de manière significative contre la perte de la biodiversité, la désertification, les changements climatiques, l'appauvrissement de la couche d'ozone, les polluants organiques persistants. Le pays tente généralement de préserver les zones humides et les cours d'eau des pollutions et de destruction.

En ratifiant les conventions sur l'environnement, la Côte d'Ivoire s'est engagée à mettre sur pied une série d'arrangements institutionnels. Ainsi, un cadre de référence pour la gestion de l'environnement qui assure la cohérence des actions menées et la cohésion entre les institutions et structures nationales a été mis sur pied par le PNAE. De nombreuses obligations des conventions ont été traduites au plan institutionnel, juridique et réglementaire. La loi cadre portant code de l'Environnement a été promulguée. La gestion rationnelle des ressources naturelles est règlementée (code de l'Eau, code Minier, code Forestier ...). Cependant, il reste encore la signature de certains décrets d'application de ces codes. Il manque également la mise en œuvre et l'application efficace de certains textes législatifs sur le terrain. Le gouvernement a défini un cadre institutionnel de gestion du développement durable mais n'a pas encore de stratégie nationale pour le développement durable (SNDD). En outre, la Côte d'Ivoire dispose, depuis l'adoption de la loi portant Code de l'Eau, d'une politique en matière de GIRE.

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre institutionnel pour assurer la prise en compte du concept du développement durable dans la mise en œuvre de la politique environnementale. La mise en œuvre des politiques et programmes est confrontée à certaines difficultés qui résultent de l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers. L'inexistence de plan de gestion des catastrophes naturelles, des risques liés aux changements climatiques et la biotechnologie modernes de même que la non intégration des préoccupations environnementales aux plans nationaux et locaux de développement.

Enfin des besoins en renforcement des capacités doivent être satisfaits pour une meilleure prise en compte des questions environnementales dans les politiques, projets, programme de développement et aussi l'établissement de mécanismes de suivis de politiques et programmes environnementaux.

En Côte d'Ivoire, les décideurs ne sont pas suffisamment informés sur les mécanismes locaux de régulation et de gestion des ressources naturelles. Cette situation a pour conséquences majeures la non prise en compte de ces mécanismes souvent efficaces du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, lors de l'élaboration et l'exécution des projets environnementaux. On note de ce fait, le plus souvent, une faible participation des populations locales dans l'exécution de ces projets.

En outre, plusieurs structures scientifiques et techniques directement concernées par les changements climatiques existent. Cependant, le manque de moyens matériels et humains dont elles souffrent réduit considérablement leurs capacités dans la conduite des missions qui leur sont assignées. Certaines de ces structures possèdent des données partielles mais le manque de coordination de leurs activités empêche la création d'une base de données permettant la prise en compte de la variabilité climatique dans le processus de développement. Les bases de données sont indispensables à l'élaboration de modèles et scénarios nationaux de changements climatiques que pourraient utiliser les décideurs pour une bonne compréhension du phénomène. Ceci, dans le but de stimuler les investissements dans l'adaptation au changement climatique et de susciter un niveau d'implication plus important des autres acteurs, ONG, Collectivités décentralisées etc.

En Côte d'Ivoire, les communautés pauvres ressentent les effets du changement climatique. Par exemple, les agriculteurs du centre du pays savent que les pluies sont moins fréquentes et moins prévisibles, ce qui entraîne la perte de leurs cultures et expose leurs familles à la faim, à la maladie et à l'endettement. Malheureusement ces paysans ne disposent pas d'opportunités viables pour diversifier leurs moyens de subsistance ou n'ont pas les moyens de s'offrir des technologies dont ils ont besoin. La plupart n'ont pratiquement pas accès à des informations fiables qui leur permettrait de mieux planifier, ou n'ont pas les moyens d'apprendre comment d'autres communautés ont pu s'adapter à des situations similaires ; alors que ceux-ci doivent être au centre des efforts visant à développer leur résistance au changement climatique car l'adaptation est avant tout local et ne peut être gérée de façon optimale qu'en plaçant les communautés au centre du processus.

1.4. Principales initiatives développées dans le domaine de l'environnement avec l'appui du PNUD dans la coopération antérieure (2003-2007) et leçons apprises

Les interventions du PNUD en matière d'environnement ont été timides au cours du programme passé du fait de l'insuffisance de ressources pour contribuer à apporter des réponses adéquates. Plusieurs appuis ont été faits à la demande de la partie nationale mais n'ont pas été inscrit dans un cadre global et cohérent. En dehors de ces interventions « à la carte », le gouvernement a reçu un appui-conseil pour l'élaboration et l'identification des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre de trois conventions-cadres, ainsi que dans le domaine de la préservation et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, dans le domaine de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et des micro-financements pour la gestion durable de l'environnement .

Le Projet ANCR permis d'identifier les besoins en renforcement des capacités de la CI en matière de gestion environnementale, lesquels besoins sont en cours de traduction en projets d'appui. Ainsi, il participe indirectement à l'effet gestion durable de l'environnement et donc conforme à la ligne de service « Réduction de la pauvreté ».

Le Projet APPUI à la GIRE a permis de restaurer la biodiversité aquatique sur cinq plans d'eau par introduction d'insectes dévoreurs des végétaux aquatiques. Ce projet a essayé de capitaliser les acquis du projet de lutte contre les végétaux aquatiques envahissant (VAE) , projet financé par le FEM qui a été mis en œuvre de 1997 à 2003. Il a contribué à une meilleure gestion des ressources en eau et facilité

la reprise de certaines activités économiques génératrices de revenus. En cela, il participe à la réduction de la pauvreté.

Cependant, les effets attendus ne seront pleinement atteints au niveau national que dans le cadre d'une mise en œuvre des dispositions du Code de l'eau, notamment celles relatives à la mise en place des organes de gestion intégrée des ressources en eau.

Le Projet PNUD FEM de Micro financements, ce projet financé par le FEM a contribué à une plus grande responsabilisation des communautés riveraines dans la gestion durable des ressources naturelles autour de projets générateurs de revenus contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. Quarante-cinq (45) projets ont été initiés dans les domaines de la biodiversité, des changements climatiques et les eaux internationales. Globalement, ces projets contribuent à l'objectif Lutte contre la pauvreté dès lors qu'ils ont permis de renforcer les capacités en matière de gestion environnementale et naturelle durable.

PARTIE II. OBJECTIFS DU PROJET

Face à la situation de plus en plus préoccupante de la question environnementale, le système des Nations Unies dans le cadre de son plan cadre d'aide au développement (UNDAF) s'est engagé à accompagner le gouvernement pour améliorer les réponses apportées aux préoccupations environnementales dans les domaines dans lesquelles les agences présentent des avantages comparatifs.

Ainsi, un effet UNDAF relatif à l'environnement a été identifié. Sur cette base, le Plan d'action du programme Pays du PNUD (CPAP 2009-2013) a été élaboré en inscrivant l'effet environnement dans la thématique de réduction de la pauvreté. Pour permettre aux parties prenantes d'avoir une meilleure lisibilité sur les actions du PNUD dans le domaine de l'environnement ce sous-programme a été élaboré. Il fait partie intégrante de la composante Réduction de la pauvreté du CPAP du PNUD tel que validé par les acteurs nationaux.

2.1. Objectif Global

L'objectif du sous programme est de contribuer à la protection et la gestion durable des ressources en eaux, forestières et de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques et à la réduction des risques de catastrophes naturelles, technologiques et ceux liés à la biotechnologie moderne.

2.2. Objectifs Spécifiques

Les objectifs spécifiques à atteindre à travers l'intervention du programme sont :

- Elaborer/réviser et mettre en œuvre les politiques, les mécanismes et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, des ressources en eau et forestières
- Contribuer à l'implication de tous les acteurs pour la gestion durable de l'environnement;
- Contribuer à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et technologiques ainsi que les risques liés à la biotechnologie moderne.

Le programme cadre permettra de contribuer à un seul effet du plan d'action du programme pays 2009-2013, à savoir : **La protection et la gestion durable de l'environnement sont améliorées**

Cet effet se réalisera en trois (3) principaux volets qui sont :

Volet 1. Appui à la mise en œuvre des politiques, des mécanismes et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, des ressources en eau et forestières

Volet 2 : Appui pour l'implication de tous les acteurs dans la gestion durable de l'environnement

Volet 3 : Appui à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et technologiques et les risques liés à la biotechnologie

2.3. Volets du sous-programme

2.3.1. Volet 1 : *Appui à la mise en œuvre des politiques, des mécanismes et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, des ressources en eau et forestières*

En Côte d'Ivoire, les décideurs méconnaissent ou du moins ne sont pas suffisamment informés sur les mécanismes locaux de régulation et de gestion des ressources naturelles. Cette situation a pour conséquences majeures la non prise en compte de ces mécanismes souvent efficaces du point de vue de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, lors de l'élaboration et l'exécution des projets environnementaux. Cette composante vise à renforcer les capacités des institutions nationales et des collectivités territoriales pour la mise œuvre des politiques, des mécanismes et instruments juridiques.

Produit 1.1 : *Les capacités techniques des institutions nationales sont renforcées pour l'élaboration, l'actualisation et la validation de façon participative, des politiques, plans stratégiques et instruments juridiques*

Les principales actions permettant d'atteindre ce produit concerneront :

- Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la formulation des politiques et des instruments réglementaires (politique de la forêt, environnement et désertification, stratégie de développement durable etc.)
- Appui technique et financier à la formulation des politiques et textes réglementaires
- Appui à l'actualisation et la validation des politiques portant les ressources en eau (GIRE) et forestières et de l'environnement
- Appui à l'élaboration du Schéma Directeur, du cadre institutionnel et à l'étude sur le financement de la GIRE.
- Appui à l'implication plus accrue des organisations de la société civile dans la GIRE

Produit 1.2. *Le Gouvernement, les institutions nationales et les collectivités décentralisées sont sensibilisées à l'importance de la prise en compte des questions environnementales et agissent de manière concertées*

La principale action permettant d'atteindre ce produit concernera :

- Appui au MINEEF pour la sensibilisation du Gouvernement, des institutions nationales et des collectivités décentralisées à l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans les politiques de développement

Produit 1.3. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales sont renforcées pour la mise en œuvre et le suivi effectif et efficace des politiques et textes réglementaires

L'activité à réaliser pour atteindre ce produit est :

- Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre des textes et pour la mise en place d'instruments de suivi (structures nationales en charge de la planification etc.)

Volet 2: Appui pour l'implication de tous les acteurs pour la gestion durable de l'environnement

Cette composante se subdivise en deux sous composantes :

Sous composante 2.1. Renforcement du partenariat secteur privé – secteur public – communautés à la base pour une gestion durable de l'environnement

Cette composante mettra un accent particulier sur le développement et le renforcement du partenariat stratégique ainsi que la mobilisation des ressources avec le secteur privé

Produit 2.1. Le partenariat secteur privé-secteur public est renforcé en vue d'une gestion durable de l'environnement.

L'activité de ce produit est

- Appui technique et facilitation du processus de renforcement du partenariat entre secteur privé et secteur public

Produit 2.2. Des mécanismes de gestion communautaire de l'environnement sont mis en place et opérationnels

L'activité suivante mènera à la réalisation du produit

- Appui à la mise en place des mécanismes de gestion communautaires

Sous composante 2.2. Renforcement de la protection des forêts classées, des parcs nationaux et réserves

La Côte d'Ivoire a retenu comme priorité dans sa politique de protection de la nature, la préservation d'aires protégées représentatives de la diversité biologique et la réhabilitation de son patrimoine forestier. De par leurs fonctions biologique et écologique, les Parcs Nationaux et Réserves sont indispensables au développement socio économique harmonieux et durable du pays. Le maintien des forêts et plus particulièrement des forêts tropicales constituent un bouclier sûr pour lutter contre les changements climatiques, participent au recyclage de l'eau de pluie par l'évapotranspiration et la purification de l'air par la photosynthèse. Malheureusement ces aires protégées et les forêts classées sont l'objet de pressions à des fins agricoles et/ou de braconnage. Aussi, pour les revitaliser, l'OIPR et la Fondation ont mis en place des mesures riveraines, c'est-à-dire un ensemble d'actions à mener dans la Zone Périphérique (ZP) ou zone riveraine en vue de réduire les pressions et menaces sur une Aire Protégée (AP). La SODEFOR quant à elle, a initié le système de contractualisation des occupations agricoles dans les forêts classées. Cela consiste en l'établissement des règles et modalités de gestion des exploitations agricoles en production en forêt classée par la matérialisation d'un accord dûment signé

entre la SODEFOR et l'exploitant ; ceci vise donc la réduction de la dégradation de la couverture forestière à travers la stabilisation des implantations agricoles, la responsabilisation des acteurs concernés.

Cette composante vise à soutenir et/ou susciter des initiatives (mutuellement bénéfiques à l'Aire Protégée et à sa Zone Périphérique et des forêts classées) qui comprennent l'intégration d'une approche participative impliquant la population civile (ONG, populations riveraines, etc.) à toutes les étapes de préparation des projets relatifs aux aires protégées; le développement d'activités alternatives, génératrices de revenus substantiels dans les zones riveraines des Parcs et Réserves et les forêts classées et le développement d'un partenariat entre gestionnaires et riverains dans l'exécution des activités d'aménagement et de protection; la prise en compte de la formation (agents, populations et autres privés).

Produit 2.2.1. Les populations sont sensibilisées et leurs capacités renforcées pour mieux assumer leur participation à la protection et à la gestion durable de l'environnement.

L'action relative à ce produit est :

- Appui à la sensibilisation et au renforcement des capacités des populations pour une gestion durable des réserves de biosphères et des forêts classées

Produit 2.2.2. Des activités génératrices de revenus (mesures riveraines) contribuent à une meilleure protection des forêts classées, des parcs nationaux et réserves.

Pour atteindre ce produit le programme réalisera les actions suivantes

- Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de microprojets au profit des populations riveraines ou infiltrées, visant à la préservation des aires protégées et des forêts classées
- Appui à la préservation et à la promotion des réserves de biosphères
- Appui à la contractualisation des occupations agricoles dans les forêts classées (sensibilisation des chefs d'exploitation, des leaders d'opinion, des autorités administratives, politiques, coutumières et religieuses ; identification des chefs d'exploitation à partir d'enquêtes socio-économiques, de levée et report de leur exploitation; signature de contrat entre la SODEFOR et l'exploitant; complantation de l'exploitation agricole par l'introduction de plants forestiers dans les cultures pérennes; le paiement d'un loyer annuel).

2.3.3. **Volet 3** : Appui à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et technologiques et les risques liés à la biotechnologie

Cette composante se décline en trois sous composantes :

Sous composante 3.1. Appui à la mise en place des dispositifs d'évaluation des risques de catastrophes naturelles et technologiques et ceux associés à la biotechnologie

La Côte d'Ivoire dispose d'un cadre institutionnel pour assurer la prise en compte du concept du développement durable dans la mise en œuvre de la politique environnementale. La mise en œuvre des politiques et programmes est confrontée à certaines difficultés qui résultent de l'insuffisance de moyens humains, matériels et financiers. L'inexistence de plans de réduction et de gestion des catastrophes naturelles et technologiques et de celles liées à la biotechnologie, de même que la non intégration des

questions liées aux catastrophes dans les politiques de développement durable sont des obstacles à la gestion rationnelle des ressources naturelles. Cette composante du programme va mettre en place des dispositifs d'évaluation des risques.

Produit 3.1.1 Des dispositifs d'évaluation des risques de catastrophes naturelles et technologiques et ceux liés à la biotechnologie sont mis en place par les institutions nationales et les communautés locales et fonctionnent de manière effective.

Les actions du produit sont :

- Appui à la mise en place des dispositifs d'évaluation des risques et appui au renforcement de capacités
- Appui au renforcement des capacités et à la mise en place des outils de prévention et de gestion de des catastrophes naturelles
- Appui à la mise en place d'un plan national de réduction des risques et de gestion des catastrophes naturelles et des plans particuliers d'intervention

Produit 3.1.2. Les systèmes d'alerte précoce et des plans de contingence nationaux sont mis en place et sont opérationnels.

L'activité pour ce produit est :

- Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en place et l'opérationnalisation des systèmes de veille, d'alerte précoce et des plans de contingence

Produit 3.1.3. Les populations sont sensibilisées aux risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques.

L'action du produit est :

- Appui à la sensibilisation des populations

Sous composante 3.2. Appui à l'évaluation des impacts du changement climatique et à l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques.

Les problématiques d'adaptation se posent de manière spécifique selon les zones concernées. Les régions du sud de la Côte d'Ivoire sont confrontées à des phénomènes de submersion, à l'accélération de l'érosion des côtes ou à des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations...); au centre comme dans le nord par contre, les changements climatiques se manifestent par une accentuation de la sécheresse et une raréfaction des précipitations ce qui a pour conséquence une baisse de productivité des barrages hydroélectrique ainsi que des exploitations agricoles.

Cette composante s'emploiera à mettre en œuvre de projets pilotes d'adaptation dans les régions touchées. Ces projets pilotes serviront de modèle à une politique globale de lutte contre les conséquences néfastes des changements climatiques.

Produit 3.2.1. Les impacts des changements climatiques sont évalués et les plans d'adaptation aux changements climatiques sont élaborés et opérationnels.

Trois activités permettront la réalisation de ce produit :

- Appui à l'évaluation des impacts du changement climatique.
- Appui à l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques à travers le renforcement des capacités
- Appui à la promotion de la bonne gouvernance de l'adaptation aux changements climatiques

Produit 3.2.2. Les populations sont sensibilisées à la mise en pratique des plans d'adaptation aux changements climatiques.

L'action du produit est :

- Appui à la sensibilisation des populations à la mise en pratique des plans.

Sous composante 3.3. Promotion et Enrichissement du portefeuille «Mécanisme de Développement Propre (MDP) »

Face aux menaces telles que les inondations, sécheresse, augmentation des températures, montée des eaux, bouleversement des saisons, etc. la communauté internationale a pris conscience de l'urgence du changement climatique, en adoptant la CCNUCC à Rio en 1992 et le Protocole de Kyoto (PK) en 1997. Le Mécanisme de Développement Propre (MDP) fait partie de l'un des 3 mécanismes adoptés par le protocole de Kyoto pour trouver des solutions au Changement climatique. Le MDP est un Mécanisme de marché impliquant les pays en développement et basé sur la réalisation de projets dans ces pays. Ces projets doivent viser la réduction des Gaz à effet de serre (GES) et contribuer au développement durable. Cette composante aidera à l'élaboration de projets « propres » permettant de générer des Unités de Réduction d'Emission, communément appelées « **crédits carbone** » Ces crédits peuvent être « monétisés » sur les marchés et permettre ainsi de mobiliser des ressources additionnelles pour ces projets.

Produit 3.3.1. Le portefeuille de projets de finance carbone (exemple) MDP est enrichi

Les actions à mener pour obtenir ce produit sont :

- Informer et sensibiliser tous les opérateurs qui peuvent être intéressés par les opportunités du MDP et ses procédures, tant à l'échelle nationale qu'internationale ;
- Appui à l'adoption d'une démarche participative à travers la mise sur pied d'un partenariat stratégique entre l'ANDE et les divers opérateurs économiques sur le MDP en Côte d'Ivoire : Etat, Collectivités locales, ONG ;
- Appui à l'élaboration avec les opérateurs impliqués dans le MDP d'un portefeuille de projets MDP et la contribution de tous à la promotion de ce portefeuille ;
- Appui à la mise en place d'une assistance et d'un accompagnement de cinq projets MDP pilotes à partir de l'année 2009,

PARTIE III. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

La stratégie retenue repose sur la nécessité d'un bon partenariat avec le ministère de tutelle du projet, le Ministère de L'Environnement, des Eaux et Forêts (MINEEF), de respecter le caractère plurisectoriel de ce dernier, de renforcer l'action des collectivités territoriales et des acteurs locaux, des institutions de recherche et des associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

En tant qu'autorité nationale, compétente en matière de définition des politiques environnementales, le MINEEF constituera l'organisme de tutelle du programme cadre de gestion environnementale en Côte d'Ivoire. La gestion globale du sous- programme sera assurée par le MINEEF en coordination avec le PNUD. Cet accompagnement à la gestion institutionnelle du domaine de l'environnement permettra de renforcer les capacités du MINEEF et d'autres instances de l'Etat de Côte d'Ivoire

Le programme s'appuiera et développera des synergies et complémentarité avec les programmes et projets en cours des autres partenaires au développement, (coopération bilatérales, BM, EU etc.) en matière de lutte contre la dégradation des ressources naturelles.

Le soutien du PNUD au gouvernement, pour être durable, indique un support stratégique au gouvernement ivoirien, aux institutions indépendantes et/ou autonomes comme les Universités et aux collectivités territoriales. Le programme encouragera le partenariat interinstitutionnel et intersectoriel. Il participera au renforcement des organisations de la société civile en tissant des liens institutionnels entre ces organisations et les bailleurs d'une part et entre ces organisations et le secteur public d'autre part.

Compte tenu du fait qu'une partie importante des ressources du programme devra être mobilisée, une stratégie de mobilisation des ressources sera élaborée en collaboration avec les partenaires nationaux en vue d'accroître la capacité de réponse aux problèmes de l'environnement. Les fonds du PNUD serviront de ressources catalytiques. Le projet permettra en outre de renforcer le portefeuille de projets financés par le FEM par des actions de renforcement des capacités et d'accompagnement d'élaboration de projets dans les domaines inscrits comme priorités nationales.

Globalement, La démarche adoptée pour la mise en œuvre des trois volets du programme s'inscrit dans une approche intégrée et dans une perspective de durabilité écologique, sociale et économique. Ledit programme incorpore les principaux défis liés à la dégradation des ressources naturelles, aux risques inhérentes au dérèglement climatique, l'exploitation durable des ressources naturelles ainsi que les interactions entre les problèmes socio économiques et environnementaux.

Par ailleurs des synergies et complémentarités seront développées avec les actions des autres agences du Système des Nations unies telles que la FAO, le PNUE ainsi que des initiatives conjointes par des cofinancements sur les différentes thématiques ciblées dans le projet.

PARTIE IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

4.1. Modalité d'exécution et de gestion

Le Programme sera exécuté par les départements ou structures sous tutelles du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MINEEF) en concertation avec le Ministère chargé du Plan. Au vu des nombreuses préoccupations environnementales, le Directeur Général de l'Environnement devra assumer le rôle de Directeur National du Programme. Le Directeur National sera responsable devant les Ministères chargés de l'Environnement et du Plan, et le PNUD pour assurer que les intrants du projet sont mobilisés à temps et les produits sont réalisés dans les délais prescrits.

Outre le PNUD, les Ministères chargés de l'Environnement et du Plan, seront assistés par un Comité Technique de supervision qui versera ses recommandations et les conclusions de ses travaux au comité de pilotage du programme cadre de réduction de la pauvreté dont ce sous programme constitue une composante. Le comité technique sera composé des représentants du/de la

- Ministère des Mines et de l'Energie
- Ministère chargé de l'Agriculture
- ADDCI
- Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique
- Ministère de l'Environnement et des eaux et forêt
- Ministère chargé du Plan et du développement

- Point Focal du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)
- Direction de l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE)
- Direction Générale de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)
- Direction Générale de la Société d'Exploitation des Forêts (SODEFOR)
- Point focal de la convention sur la Biodiversité
- Point focal de la convention sur les Changements Climatiques
- Point focal convention sur la Désertification/ Dégradation des sols
- FERREAD (Fédération des ong et Associations pour l'Environnement et l'action de Développement durable)

Ce Comité aura pour tâches essentielles de :

- prendre des décisions sur des grandes orientations stratégiques du Programme
- constater l'état d'avancement et le bon déroulement des activités du Programme
- décider des mesures de réorientation du programme qui s'imposent

En outre le PNUD recrutera un Expert National, spécialiste en environnement qui renforcera l'unité Pauvreté-Environnement du PNUD et qui veillera à la bonne exécution des différents volets du sous programme tout en facilitant la synergie des efforts entrepris. Cet expert national sera appuyé par un un (e) Assistant (e) Administratif (ve).

De plus le programme bénéficiera des actifs du projet ANCR en termes de matériels et d'équipement de bureau qui lui seront transférés.

La Direction Nationale du projet assurera la supervision générale des activités du programme et veillera à la cohérence d'ensemble avec les autres institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre du programme ; La fonction de direction nationale est non rémunérée conformément aux règles et procédures.

4.2. Suivi et Evaluation

Le Programme fera l'objet de revues périodiques en conformité avec les procédures établies par le PNUD en matière de suivi et d'évaluation (Audit, Revue Tripartite, Evaluation externe, Plan de Travail, Rapport Annuel, Réunions trimestrielles, etc.). Le bureau du PNUD fera également un suivi de la mise en œuvre du programme et achèvement des outputs. Un plan de suivi et évaluation sera établi en partenariat avec les institutions de gestion de l'environnement.

Assurance et contrôle de qualité :

La mise en œuvre du projet pour la réalisation des objectifs attendus nécessite la contribution et la mobilisation de toutes les parties prenantes au projet

La fonction d'assurance comprend le suivi des actions de gestion et le suivi des étapes clés. Ainsi des visites de terrain, les rencontres avec les bénéficiaires et les contractants, la gestion des processus d'évaluation et d'audit font partie intégrante de cette action d'assurance de qualité qui sera dévolue au PNUD et à ses démembrements sur le terrain.

PARTIE V. CONTEXTE LEGAL

Ce document sera l'instrument auquel il est fait référence dans l'Article 1 de l'Accord d'assistance (Standard Basic Assistance Agreement) entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Programme des Nations Unies pour le Développement. L'organe d'exécution du pays hôte fera, pour les besoins du Standard Basic Agreement, référence à l'agence coopérante du gouvernement décrit dans cet Accord.

Le Représentant Résident du PNUD en Côte d'Ivoire est autorisé à effectuer, par écrit, les révisions suivantes au Document de Programme à la condition qu'il se soit assuré que les autres signataires au Document de Projet n'ont aucune objection à ces changements:

- Révisions ou compléments aux Annexes du Document de Programme
- Révisions qui n'impliquent pas de changements significatifs dans les objectifs immédiats, aux objectifs et résultats attendus et les activités du programme, mais qui sont causés par un réarrangement des intrants, déjà agréé ou bien par des augmentations des coûts dus à l'inflation.
- Révisions dans le cadre des analyses annuelles obligatoires qui peuvent recadrer dans le temps les résultats attendus ou bien les coûts supplémentaires d'expertises ou autres dus à l'inflation ou pour prendre en compte la flexibilité de l'agence comptable
- L'ajout d'annexes et pièces jointes additionnelles à ceux qui sont décrites dans le présent document.

PARTIE VI. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Volet 1 : Appui à la mise en œuvre des politiques, des mécanismes et instruments juridiques adaptés à une gestion durable de l'environnement, des ressources en eau et forestières

Effet escompté : La protection et la gestion durable de l'environnement sont améliorées

Résultats : Les capacités des institutions nationales et des collectivités décentralisées sont renforcées pour l'élaboration des politiques et textes réglementaires et la prise en compte des questions environnementales dans les plans nationaux de développement

Produits escomptés	Activités	Indicateurs	Partenaires de réalisation	Ressources indicatives par élément de programme (par année, en milliers de US\$)						
				2009	2010	2011	2012	2013	TOTAL	
<p>Produit 1.1 : Les capacités techniques des institutions nationales sont renforcées pour l'élaboration, l'actualisation et la validation de façon participative, des politiques, plans stratégiques et instruments juridiques</p>	<p>(i) Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la formulation des politiques et des instruments réglementaires (politique de la forêt, environnement et désertification, stratégie de développement durable etc.)</p> <p>(ii) Appui technique et financier à la formulation des politiques et textes réglementaires</p> <p>(iii) Appui à l'actualisation et la validation des politiques portant sur les ressources en eau (GIRE) , forestières et de l'environnement ;</p> <p>(iv) Appui à l'élaboration du Schéma Directeur, du cadre institutionnel et à l'étude sur le financement de la GIRE.</p> <p>v) Appui à l'implication plus accrue des institutions de la société civile dans la GIRE</p>	<p>i) Au moins 10 ateliers de sensibilisations y compris les ateliers au niveau des régions</p> <p>ii) Au moins 10 Conseils généraux sensibilisés dans les zones de concentration du PNUD</p> <p>iii) Base de données environnementales développée et régulièrement actualisée</p> <p>iv) Stratégie de développement durable disponible</p> <p>v) CNDD opérationnelle</p> <p>i) Au moins 10 ONG et les structures en charge de planification/programmation renforcés</p> <p>ii) Politique de GIRE actualisé et validée</p> <p>iii) Textes réglementaires pour la GIRE disponibles</p> <p>iv) Partenariat National de l'eau (PNECI) impliqué dans la mise en œuvre de la GIRE</p>	<p>MINEEF MEMPD MINAGRI, MIPARH, MI, MVSU, SODEXAM/DMN : Parlement : CD : Universités et centre de recherche (CIREJ etc.)</p> <p>ONG, Organisations professionnelles agricoles et forestière: BAD/FAE, WETLANDS International, CEDEAO, UE, BM :</p>	70	70	70	70	20	300	
				80	50	-	-	-	130	
<p>Produit 1.2. Le Gouvernement, les institutions nationales et les collectivités décentralisées sont sensibilisées à l'importance de la prise en compte des questions environnementales et agissent de manière concertées</p>	<p>i) Appui au MINEEF pour la sensibilisation du Gouvernement, des institutions nationales et des collectivités décentralisées à l'importance de la prise en compte des questions environnementales dans les politiques de développement</p> <p>i) Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre des textes et pour la mise en place d'instruments</p>	<p>i) Nombre d'acteurs (hommes et femmes) sensibilisés</p> <p>i) Etude sur le financement du Fonds National de Gire disponible</p> <p>ii) Plan de lutte contre la</p>	<p>TRAC Autres</p>	30	50	20	-	-	100	
				-	-	-	-	-		
<p>Produit 1.3. Les capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales sont renforcées pour la mise en œuvre</p>	<p>i) Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre des textes et pour la mise en place d'instruments</p>	<p>i) Etude sur le financement du Fonds National de Gire disponible</p> <p>ii) Plan de lutte contre la</p>	<p>TRAC Autres</p>	50	30	20	20	-	120	
				-	50	50	50	50	200	

de suivi (structures nationales en charge de la planification etc....)	dégradation des terres disponible								
et le suivi effectif et efficace des politiques et réglementaires									
Volet 2 : Appui pour l'implication de tous les acteurs pour la gestion durable de l'environnement									
Effet escompté : La protection et la gestion durable de l'environnement sont améliorées									
Résultat attendus :									
Produits escomptés		Activités		Indicateurs		Partenaires de réalisation		Budget du Sous Programme en USD	
Sous composante 2.1. Renforcement du partenariat secteur privé-secteur public-communautés à la base pour une gestion durable de l'environnement									
Produit 2.1.1. Le partenariat secteur privé-secteur public est renforcé en vue d'une gestion durable de l'environnement.		i) Appui technique et facilitation du processus de renforcement du partenariat entre secteur privé et secteur public		Nombre d'accord de partenariat Nombre de projets financés		MINEEF, MI CD : Structures d'encadrement des populations : Chambre de Commerce et de l'Industrie : Société civile : BAD/FAE, WETLANDS International, UCRE/CEDEAO, BM: Instituts de recherche (CNRA, Universités...), SODEXAM/DMN		10 800 50 - 60 800	
Produit 2.1.2. Des mécanismes de gestion communautaire de l'environnement sont mis en place et opérationnels		i) Appui à la mise en place des mécanismes de gestion communautaires		Nombre de mécanismes élaborés et opérationnels		TRAC Autres TRAC Autres		30 40 - 30 100	
Sous composante 2.2. Renforcement de la protection des forêts classées, des parcs nationaux et réserves									
Produit 2.2.1. Les populations sont sensibilisées et leurs capacités renforcées pour mieux assumer leur participation à la protection et à la gestion durable de l'environnement.		i) Appui à la sensibilisation et au renforcement des capacités des populations pour une gestion durable des réserves de biosphères		Stratégie pour une meilleure adhésion des acteurs locaux à la conservation du domaine forestier disponible Nombre de villages riverains au parc de Tai impliqués dans sa gestion		MINEEF, MI CD : Structures d'encadrement des populations : Chambre de Commerce et de l'Industrie : Société civile : BAD/FAE, WETLANDS International, UCRE/CEDEAO, BM: Instituts de recherche (CNRA, Universités...), SODEXAM/DMN			
Produit 2.2.2. Des activités génératrices de revenus (mesures riveraines) contribuent à une meilleure protection des forêts classées, des parcs nationaux et réserves.		i) Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de microprojets au profit des populations riveraines ou infiltrées visant à la préservation des aires protégées et des forêts classées; ii) Appui à la préservation et à la promotion des réserves de biosphères		Nombre de microprojets financés		TRAC Autres PM			
Volet 3 : Appui à la lutte contre les changements climatiques, les catastrophes naturelles et les risques liés à la biotechnologie									
Effet escompté : La protection et la gestion durable de l'environnement sont améliorées									
Résultat attendus : La biotechnologie, les changements climatiques et les risques naturels et technologiques sont mieux appréhendés par le Gouvernement, la société civile et les communautés locales									
Produits escomptés		Activités		Indicateurs		Partenaires de réalisation		Budget du Sous Programme en USD	
Sous composante 3.1. Appui à la mise en place des dispositifs d'évaluation des risques de catastrophes naturelles et technologiques et ceux associés à la biotechnologie									

<p>Produit 3.1.1.1. Des dispositifs d'évaluation des risques de catastrophes naturelles et technologiques et ceux liés à la biotechnologie sont mis en place par les institutions nationales et les communautés locales et fonctionnement de manière effective</p>	<p>i) Appui à la mise en place des dispositifs d'évaluation des risques et appui au renforcement de capacités</p> <p>ii) Appui au renforcement des capacités et à la mise en place des outils de prévention et de gestion des catastrophes naturelles</p> <p>iii) Appui à la mise en place d'un plan national de réduction des risques et de gestion des catastrophes naturelles et des plans particuliers d'intervention</p>	<p>Observatoire national ou plateforme d'échange et de collaboration pour les changements climatiques et la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et technologiques opérationnel</p>	<p>MINEEF, MI CD : Structures d'encadrement des populations : Chambre de Commerce et de l'Industrie : Société civile : BAD/FAE, WETLANDS International, UCRE/CEDEAO, BM: Instituts de recherche (CNRA, Universités...), SODEXAM/DMN</p>	<p>TRAC Autres</p>	<p>30</p>	<p>50 200</p>	<p>80 100</p>	<p>80 100</p>	<p>240 500</p>
<p>Produit 3.1.2. Les systèmes d'alerte précoce et des plans de contingence nationaux sont mis en place et sont opérationnels.</p>	<p>i) Appui au renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en place et l'opérationnalisation des systèmes de veille, d'alerte précoce et des plans de contingence.</p>	<p>Mécanisme d'alerte précoce existant et fonctionnel</p>	<p>CNRA, Université</p>	<p>Autres</p>	<p>100</p>	<p>200</p>	<p>100</p>	<p>100</p>	<p>600</p>
<p>Produit 3.1.3. Les populations sont sensibilisées aux risques liés à la biotechnologie, aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et technologiques.</p>	<p>i) Appui à la sensibilisation des populations</p>	<p>Au moins 50 chercheurs, ONG et collectivités formés</p>	<p>CNRA, Université</p>	<p>Autres</p>	<p>100</p>	<p>200</p>	<p>100</p>	<p>100</p>	<p>600</p>
<p>Sous composante 3.2. Appui à l'évaluation des impacts du changement climatique et à l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques</p>									
<p>Produit 3.2.1. Les impacts des changements climatiques sont évalués et les plans d'adaptation aux changements climatiques s sont élaborés et opérationnels.</p>	<p>i) Appui à l'évaluation des impacts du changement climatique.</p> <p>ii) Appui à l'élaboration des plans d'adaptation aux changements climatiques à travers le renforcement des capacités</p> <p>iii) Appui à la promotion de la bonne gouvernance de l'adaptation aux changements climatiques</p>	<p>Au moins 1 Plan national d'adaptation élaboré et mis en œuvre</p>	<p>MINEEF, MI CD : Structures d'encadrement des populations : Chambre de Commerce et de l'Industrie : Société civile : BAD/FAE, WETLANDS International, UCRE/CEDEAO, BM: Instituts de recherche</p>	<p>TRAC Autres</p>	<p>10 -</p>	<p>30 100</p>	<p>100 100</p>	<p>100 100</p>	<p>240 500</p>

